

Comment s'inscrire aux activités de l'association Biarritz Accueil ?

Avant de vous inscrire, nous vous conseillons de consulter sur le site internet de Biarritz Accueil : [les statuts et le règlement intérieur de l'association](#), [le descriptif et planning des activités](#), [le récapitulatif des tarifs](#), [le guide du randonneur de Biarritz Accueil](#) si vous êtes intéressé par l'activité de randonnée.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 2 septembre 2024:

- **de préférence en ligne** : la fiche d'adhésion à l'association, d'inscription aux activités et de paiement en ligne est accessible sur le site de Biarritz Accueil (<https://biarritz-accueil.fr>). Le règlement s'effectue par carte bancaire. Les documents demandés pour la randonnée doivent être scannés ou photographiés.

- si vous avez des difficultés avec Internet, vous pouvez venir lors de nos **permanences à la Maison des Associations** (2-4 rue Darrichon, 64200 Biarritz) : lundi après-midi de 14.30 à 16.30 toute l'année et vendredi matin de 10.00 à 11.45 en septembre et octobre. Pensez à vous munir de votre carte bancaire et de votre téléphone pour accès à votre code d'identification bancaire.

1. L'adhésion à l'association est obligatoire :

Le montant annuel de l'adhésion est de **25 Euros** par personne, non remboursable.

2. L'inscription aux activités :

Pour toutes les activités, le droit d'inscription est de **22 Euros**, payable au moment de l'inscription. Ce montant est justifié par les frais de fonctionnement engagés par l'association Biarritz Accueil : location des salles, achat de matériel, formation des animateurs.

Cas particulier : la randonnée

L'inscription à la Fédération Française de Randonnée (FFR) est obligatoire afin d'obtenir une licence incluant l'assurance de base. Le montant de la licence est de **31,38 Euros**.

En cas de première inscription, ou de reprise de licence après une interruption de 2 ans, il faut fournir :

- Une adresse mail valide
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée daté de moins de 6 mois et signé par votre médecin.

En cas de renouvellement de licence, il faut fournir :

- Une adresse mail valide.
- Le N° de licence de l'année précédente.
- Une attestation de réponse à l'auto-questionnaire de santé après avoir consulté et complété celui-ci.

Les modèles de certificat médical, questionnaire santé et attestation de la FFRando sont téléchargeables sur notre site (onglet adhésion) ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://biarritz-accueil.fr/adhesion.html>

En cas de licence obtenue par l'intermédiaire d'une autre association, il faut une copie de la licence.

Attention : Certaines activités sont soumises à un nombre minimum de participants (Hatha Yoga, Stretching, Qi Gong, Tai Chi, Sophro-relaxation, Gestion du stress par la méditation en pleine conscience, Line Dance).

Avant fin octobre, vous saurez si l'activité peut débuter. Si ce n'est pas le cas, votre inscription à l'activité (22€) vous sera remboursée.

Validation de l'inscription :

Vous recevrez un mail de confirmation dans un délai de 24 à 48 heures.

Un **certificat d'adhésion** vous sera transmis sur simple demande par mail à l'adresse suivante : biarritz.accueil@gmail.com

Vos coordonnées seront transmises à l'animateur responsable qui vous recontactera et vous précisera les **frais de participation**

3. Frais de participation aux activités

Certaines activités sont animées par des partenaires professionnels, ce qui implique le versement d'une participation à régler directement à l'animateur.

(grille des tarifs ici : <https://biarritz-accueil.fr/download/tarifs-activitees-2024-25.pdf>)

Pour les autres activités ou cours, les séances sont animées par un animateur bénévole. Il pourra vous demander une participation à ses frais de préparation ou de déplacement à lui verser directement (1 Euro pour les activités à la Maison des Associations, 2 Euros pour les randonnées G2 et G3, 3 euros pour les randonnées G4).